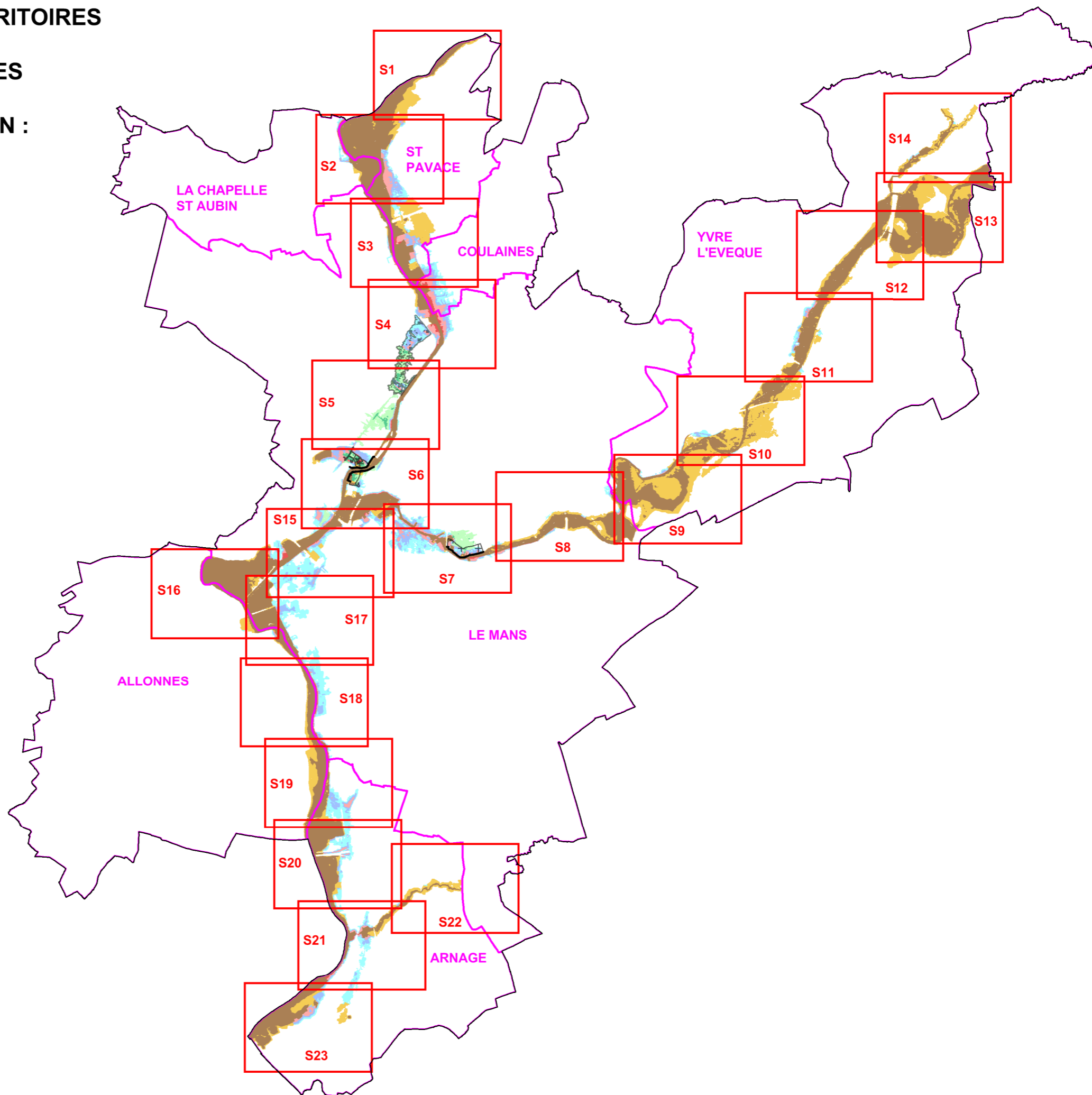
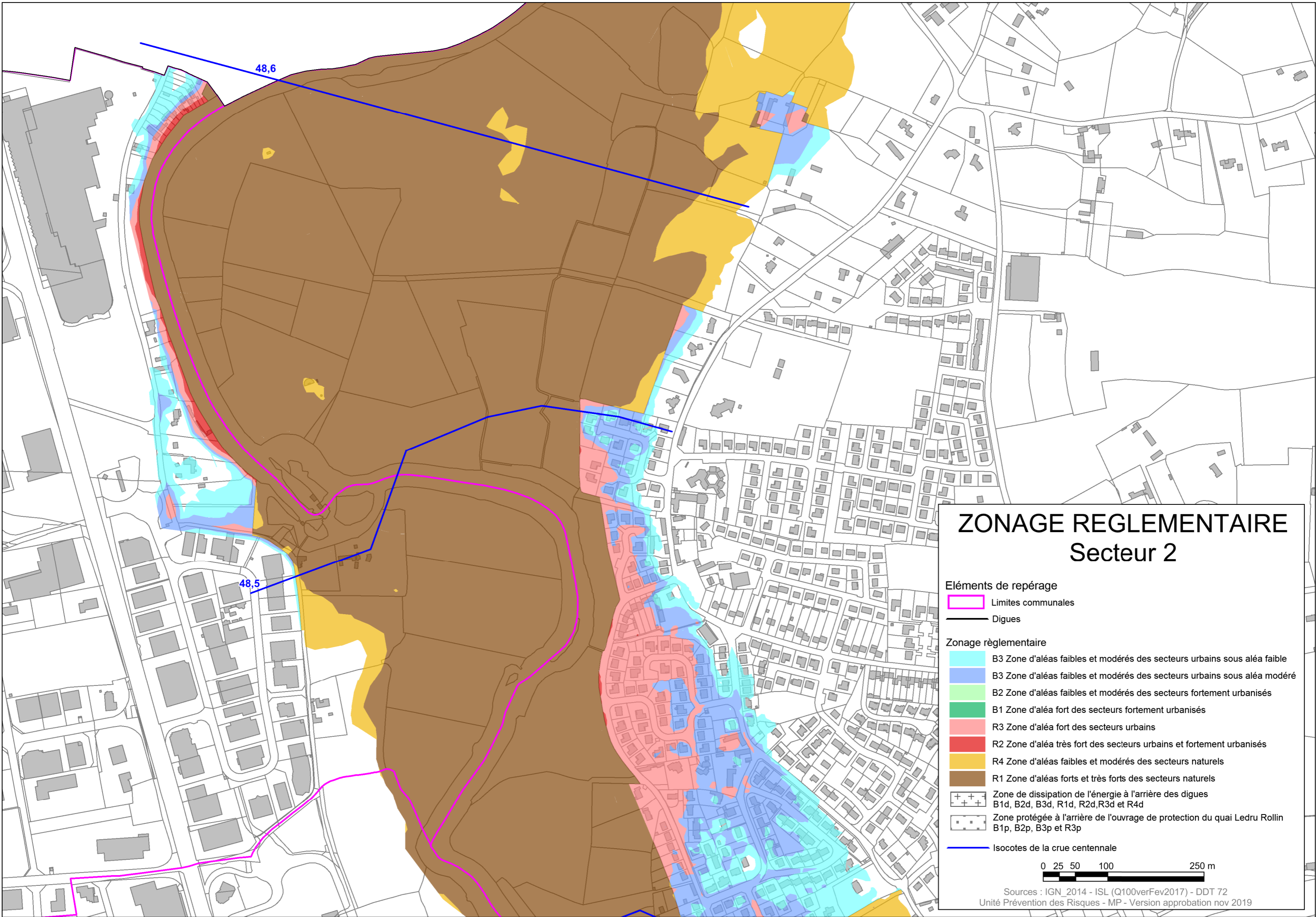


**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DE LA SARTHE  
INFORMATION ACQUEREURS-LOCATAIRES  
PPRI DE L'AGGLOMERATION DU MANS  
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN :  
SECTEUR 2**





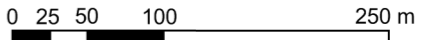
## ZONAGE REGLEMENTAIRE Secteur 2

### Éléments de repérage

- Limites communales
- Dignes

### Zonage règlementaire

- B3 Zone d'aléas faibles et modérés des secteurs urbains sous aléa faible
- B3 Zone d'aléas faibles et modérés des secteurs urbains sous aléa modéré
- B2 Zone d'aléas faibles et modérés des secteurs fortement urbanisés
- B1 Zone d'aléa fort des secteurs fortement urbanisés
- R3 Zone d'aléa fort des secteurs urbains
- R2 Zone d'aléa très fort des secteurs urbains et fortement urbanisés
- R4 Zone d'aléas faibles et modérés des secteurs naturels
- R1 Zone d'aléas forts et très forts des secteurs naturels
- Zone de dissipation de l'énergie à l'arrière des digues B1d, B2d, B3d, R1d, R2d, R3d et R4d
- Zone protégée à l'arrière de l'ouvrage de protection du quai Ledru Rollin B1p, B2p, B3p et R3p
- Isocotes de la crue centennale



Sources : IGN\_2014 - ISL (Q100verFev2017) - DDT 72  
Unité Prévention des Risques - MP - Version approbation nov 2019